

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXIV

Québec, 23 septembre 1911

No 7

DIRECTEUR, M. L'ABBE V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 97. — Les Quarante-Heures, 97 — Avis, 98. — *Vie et Questions liturgiques*, 98. — Chronique des diocèses, 100. — Le problème des immigrants catholiques aux Etats-Unis, 101. — Notes sur l'histoire de l'Eglise en Amérique, 105. — La peste en Chine, 109. — Jean-Marie de Lamennais déclaré Vénéérable, 110. — Le plus vieux des curés, 110. — Bibliographie, 111.

Calendrier

24	DIM.	b	XVI apr. Pent. et 4 Sept. N.-D. de la Merci, <i>dbl. maj. Kyr.</i> de la Ste Vge. II Vép., mém. du dim.
25	Lundi	ivr	De la férie.
26	Mardi	+	S. Cyprien et Ste Justine, martyrs.
27	Mercredi	tr	SS. Côme et Damien, martyrs.
28	Judi	tr	S. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29	Vendredi	b	S. Michel, Archange, 2 <i>cl.</i>
30	Sam.	b	S. Jérôme, confesseur et docteur.

Les Quarante-Heures de la semaine

24 septembre, Sillery. — 25, Saint-Magloire. — 26, Saint-Narcisse. — 27, Saint-Ludger (Baeuce). — 28, Lotbinière. — 29, Saint-Michel; Saint-Ludger de Blaisville. — 30, Saint-Benjamin.

Avis

— o —

Les messieurs qui ont été reçus membres de la Caisse ecclésiastique, le 11 août dernier, sont tenus de dire une messe pour Mgr Fagny et une autre pour M. l'abbé J.-R. Desjardins, décédés depuis. Ils sont aussi obligés de payer, avant le 1^{er} octobre, trois pour cent sur leurs revenus.

H. T.

Il y a des gens qui croient que l'Église n'a « que le droit de se laisser égorger » (1), et que le *moderamen inculpatæ tutele* ne la regarde pas. La vérité est seule ancienne, primitive, ayant le droit de premier occupant avec la justice intime qui fait sa nature ; l'erreur, essentiellement postérieure, sans droit acquis et sans légitimité intrinsèque, mortelle et toujours demi-morte, rentre dans le monde et ne s'y soutient que par la violence, tout en réclamant la liberté, qu'elle ne donne jamais quand elle est maîtresse.

LACORDAIRE.

Vie et Questions liturgiques

— o —

Je demande l'hospitalité des pages de la *Semaine religieuse* pour signaler, surtout aux directeurs et directrices de nos maisons d'éducation, un opuscule intitulé : *La Sainte Messe préparant à la communion Eucharistique*, par le R. P. Dom Eug. Vandeur, moine de l'Ordre de S. Benoît, à Mont-César, Louvain (Belgique).

Comme la communion quotidienne est de plus en plus en honneur dans nos couvents, collèges, et y produit des fruits admirables de vie chrétienne, de piété vraie et solide, nous pensons faire œuvre utile aux âmes en signalant ce petit ouvrage du moine bénédictin. Car, n'y a-t-il pas lieu de craindre que l'enfant sépare, dans sa pensée et dans son estime, la communion de la sainte messe ? Sa pensée et son cœur se concentrent sur la communion à faire ; n'est-il pas alors tenté de regarder comme accessoire le grand acte du saint Sacrifice,

(1) Ainsi souligné par Lacordaire.

d'oublier que la communion fait partie de la messe et qu'elle est en réalité, comme l'a dit le saint concile de Trente, la meilleure participation à cet acte le plus sublime de la religion ?

Apprendre à l'enfant, au peuple, à assister à la messe comme préparation et action de grâces à la sainte communion, le faire prier avec le prêtre, éveiller en son âme le sens liturgique, cette source de la vraie dévotion, voilà l'objet de cette plaquette si suggestive du Père Dom Vandeur, O. S. B.

« S'il nous est permis d'exprimer humblement notre opinion, dit l'auteur, nous dirons que les fidèles ne voient plus la sainte communion dans le *cadre liturgique* que lui assignait l'antiquité chrétienne, que lui assigne aujourd'hui encore l'Eglise grecque ; la sainte communion, dans la pensée de nombreux fidèles, ne semble plus faire partie intégrante du saint sacrifice de la messe, et voilà ce qui nuit considérablement à la vraie dévotion. »

Il s'est produit dans ces derniers temps, en Belgique, un mouvement liturgique puissant, dont nous espérons un jour entretenir le lecteur. Il a eu son origine dans les monastères des moines bénédictins de Maredsous et du Mont-César. De là, il s'est répandu dans les différents diocèses et a pris contact avec le peuple au moyen de congrès, de réunions, d'écoles de chant grégorien, de publications mensuelles, de plaquettes, etc. *La Vie liturgique* est son organe pour le peuple. *Questions liturgiques* est la revue réservée au clergé et aux religieux. Que les messieurs du clergé nous permettent d'attirer leur attention sur cette dernière publication, publiée au « Mont-César », Louvain, Belgique. C'est une revue où la doctrine et la piété se donnent la main pour rendre au culte toute son antique splendeur et fournir au prêtre un aliment substantiel à sa dévotion.

On sent planer au-dessus de ce renouveau liturgique la grande âme du moine bénédictin de Solesmes, Dom Guéranger. Ce sont ses idées, exposées avec tant de science et d'onction dans son *Année liturgique*, qui maintenant germent, grandissent, s'épanouissent dans l'Eglise de Dieu. Puisse l'Eglise du Canada ressentir de plus en plus les influences bienfaisantes des exemples et des écrits du « grand moine », et assister à un

mouvement liturgique semblable à celui dont l'Eglise de Belgique est témoin et dont elle a le droit d'être fière.

L'Opuscule que je signale à l'attention du lecteur ouvrira peut-être la voie, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le plus grand bien des âmes.

G. DALY, C. SS. R.

Monastère des Pères Rédemptoristes,
Sainte-Anne de Beaupré, sept. 1911.

Chronique des diocèses

— o —
QUÉBEC

— Dimanche dernier, le 17 septembre, à la Basilique, S. G. Mgr l'Auxiliaire a fait les ordinations suivantes :

DIACONAT : M. François Saint-Pierre, *du diocèse de Québec*.

SOUS-DIACONAT : MM. René Routhier, Henri Raymond, Adé-
lard Chouinard, *du diocèse de Québec* ; David Patton, *du dio-
cèse d'Antigonish* ; Edouard Jones, *du diocèse de Havre de
Grâce* ; Arsène Arseneault, *du diocèse de Chicago* ; Sébastien
Meyer, *du diocèse de Marquette*.

ORDRES MINEURS : MM. Aimé Grenier, Joseph Falardeau,
Joseph Routhier, Armand Couture, Maurice Laliberté, Fernand
Belleau, Arthur Gagnon, Arthur Robitaille, Pierre Plante,
du diocèse de Québec ; Dominique Grenier, *du diocèse de
Trois-Rivières* ; Alphée Gaudet, *du diocèse de Saint-Jean,
N.-B.* ; Raiche Fidèle, *du diocèse d'Antigonish* ; Joseph-Benoît
Saindon, Jean-Baptiste Thibault, Eugène Delagarde, *du dio-
cèse de Chatham*.

TONSURE : MM. Jules Turcotte, Joseph Fortin, Émile
Bédard, Ernest Martel, Ferdinand Côté, Philippe Sylvain,
Paul Lapiere, Alphonse Gagnon, Maurice Tessier, Arthur
Belleau, Cornélius Malenfant, Joseph Audet, Joseph Alex-
andre, Pantaléon Pelletier, Omer Coulombe, Léon Destrois-
maisons, Louis Bonenfant, Alexandre Jean, Onésime Laflamme,
Amédée Caron, Georges Gervais, Adolphe Laberge, Gédéon
Shaienks, Émilien Gauthier, *du diocèse de Québec* ; Philippe
Normard, *du diocèse de Trois-Rivières* ; Danjou Flavius, *du
diocèse de Rimouski* ; Ronald McDonald et Peter McMullin,
du diocèse d'Antigonish.

—Dimanche, à Saint-François-Xavier de Fraserville, S. G. Mgr l'Archevêque a donné la Confirmation à 247 enfants. Mgr Rouleau, principal de l'École normale Laval, a prononcé le sermon de circonstance.

Dans l'après-midi, Sa Grandeur a fait la bénédiction du collège commercial que l'on a fondé dans la même paroisse. A cette cérémonie, ce fut encore Mgr Rouleau qui prononça le sermon de circonstance, sur les bienfaits et les conditions de la bonne éducation.

CHICOUTIMI

-- Par décision de S. G. Mgr l'évêque de Chicoutimi, ont été nommés :

M. l'abbé L.-G. Leclerc, curé de Sainte-Croix du Lac à la Croix ;

M. l'abbé Paul Lavoie, curé de l'Isle-aux-Coudres.

M. l'abbé A. Villeneuve reste curé de Saint-Edouard de Péribonca.

—Mardi de cette semaine, a eu lieu le pèlerinage annuel des paroisses du comté de Chicoutimi, à la Bonne Sainte-Anne.

Le problème des immigrants catholiques aux Etats-Unis

GAIN OU PERTE ?

La *Correspondance de Rome* a publié cette traduction d'un intéressant article de l'*Extension Magazine*, organe de la grande Société *Catholic Extension* :

Nous avons vu avec un grand intérêt une citation de la *Correspondance de Rome*, faite récemment par la *Catholic Fortnightly Review*, sur la question qui s'impose de sauver les immigrants catholiques, dont le nombre, aux Etats-Unis, s'accroît chaque année davantage.

La *Correspondance* émet l'idée de calculer la proportion annuelle des immigrants catholiques et la proportion des naissances dans les familles catholiques, soit indigènes, soit d'origine étrangère, afin d'assurer la vérité en face de l'accroissement de l'Eglise dans cette contrée.

Le publiciste romain demande : Est-ce que l'Eglise catholique aux Etats-Unis a un grand pouvoir d'extension ? Ou y

a-t-il, sous les chiffres donnés, un déficit réel, dissimulé par l'immigration incessante ? Il est indispensable d'être pleinement au courant de ces faits pour se prononcer sur l'avenir du catholicisme dans ce grand pays, et particulièrement pour prendre des dispositions pour le présent.

M. Arthur Preuss, l'éditeur de la *Fortnightly*, pense qu'il y a une perte réelle et dit que lorsqu'il émet cette opinion, il est qualifié d'homme antipatriotique, pessimiste et alarmiste ». M. Preuss peut se consoler en pensant qu'il n'est pas le seul à être jugé ainsi à propos de cette opinion. Le fait est que les neuf dixièmes d'entre nous ne désirent pas connaître la vérité sur ce sujet.

L'Eglise catholique a-t-elle éprouvé des pertes aux Etats-Unis ?

Le nombre de ces pertes est tel que vous seriez épouvantés en apprenant quelle a été votre part en elles, si le blâme devait être partagé entre ceux qui sont restés fidèles ; et nous renouons à comprendre comment on peut croire qu'il y a un mérite quelconque à cacher ce fait, ou comment on peut espérer remédier à un mal que l'on veut ignorer.

Quelque chose, cependant, reste à dire : les pertes qui ont eu lieu dans le passé n'ont pu être évitées, à cause des circonstances dont elles étaient accompagnées. Par exemple, comment ces pertes auraient-elles pu être évitées, aux premiers temps de l'Eglise catholique dans cette contrée, quand il n'y avait ni églises ni prêtres, et quand les catholiques étaient disséminés sur un territoire qui aurait formé trente ou quarante Etats européens ?

Mais une des raisons pour lesquelles nous sommes si sensibles sur ce point, c'est que quelques-uns de nos voisins ne veulent pas et ne désirent pas comprendre les difficultés de la situation. Les pays européens qui envoient un flot hebdomadaire d'émigrants sur nos côtes, et qui possèdent des paroisses bien organisées, se demandent avec étonnement pourquoi nous, qui sommes situés si différemment, nous ne pouvons pas donner à leurs compatriotes les mêmes soins qu'ils sont en mesure de leur accorder. Plusieurs d'entre eux nous refusent des prêtres qui seraient disposés, ou capables, ou dignes de nous aider à résoudre ce problème difficile.

Quelques-uns de nos frères du Canada, toujours prêts à faire de malicieuses comparaisons, en sécurité dans leurs heureux retranchements, attendent de nous des résultats égaux aux leurs, oubliant que nous avons à traiter avec des races différentes, sans aucun des avantages de la solidarité, et que notre peuple se trouve disséminé sans le secours d'une seule position fortifiée.

Nous avons raison de répondre à nos critiques européens et canadiens que, si le peuple qu'ils nous ont envoyé avait été mieux instruit, il lui aurait peut-être été plus facile de soutenir le feu de la lutte religieuse, que ceux qui errent loin de leurs foyers doivent nécessairement subir d'une façon plus forte que ceux qui restent chez eux.

Les difficultés qui se présentent pour l'établissement de l'Eglise aux Etats-Unis étaient et sont encore extrêmement grandes. Mais les critiques étrangers ne veulent pas reconnaître l'existence d'aucun problème, quoiqu'ils soient responsables eux-mêmes de l'existence de ces problèmes. Nous ne pouvons travailler qu'avec les moyens qui nous sont fournis.

En face de ce criticisme, les catholiques des Etats-Unis ont une tendance naturelle aux dénégations absolues, et ils couvrent de fleurs de rhétorique les faits les plus regrettables. Quand nous entendons les félicitations qui nous sont adressées dans les réunions, banquets et autres cérémonies de ce genre, nous en gémissons, non seulement parce que nous n'aimons pas à penser aux choses malheureuses qui se cachent sous l'odeur de millions de fleurs, mais aussi parce que nous comprenons les conséquences d'un état de choses qui trouble la paix de notre esprit et de notre conscience.

Ce masque systématique jeté sur les difficultés des missionnaires est la cause d'une grande négligence et de la perte des âmes. Nous devons le reconnaître, car c'est la vérité. En dépit de tout ce que peut dire l'éloquence, la responsabilité ne peut être rejetée.

Si 135 000 âmes, au Nouveau-Mexique et dans l'Arizona, sont exposées à tous les périls du prosélytisme, alors que 10 000 dollars par an, judicieusement dépensés, les soustrairaient à ce péril, nous ne pouvons pas justifier notre conscience devant Dieu en disant que ce peuple est à moitié indien et que

rien ne peut être fait avec l'élément mexicain. Il a été clairement démontré par les évêques missionnaires que les colons catholiques, dans les nouveaux diocèses, peuvent être sauvés si les prêtres et les chapelles sont en nombre suffisant ; mais les évêques sont impuissants à trouver les fonds nécessaires pour les fournir.

Quand nous savons que dans les grandes villes de cette contrée les enfants des Italiens ont été réunis dans des écoles du jour et du soir, dans des Sociétés, des clubs, etc., dans le but de les soustraire à la foi de leurs pères, pouvons-nous espérer que Dieu sera satisfait au jour du jugement, quand nous lui répondrons que ces enfants n'étaient que de « Dagoes » ?

Le fait que l'Eglise aux Philippines, que nous avons presque détruite par la guerre, devrait être payée par les terres des couvents, ne répond pas à la question qu'il y a des centaines de paroisses sans prêtres, implorant le pain de la vérité.

Nous pouvons avoir de magnifiques universités, collèges et écoles ; nous pouvons avoir bâti de splendides cathédrales, églises et clubs ; nous pouvons organiser des réunions, des banquets, fonder de pieuses confréries... Mais aucune de ces choses ne peut répondre aux cris de ces milliers d'âmes négligées sous le drapeau américain, de ces âmes qui pourraient être gardées à Dieu et à l'Eglise par une pensée active donnée à ce problème, par une action décidée et une aumône envoyée de notre part.

(*The Extension Magazine*, vol. v, n. II ; cf. *The Catholic Fortnightly Review*, first May issue, III.)

La *Correspondance de Rome* ajoute :

Notre appel discret sollicitant l'attention de nos confrères des Etats-Unis a été largement entendu. Notre article a été reproduit par un grand nombre de journaux américains, et les constatations loyales et courageuses faites par la *Cath. Fort. Rev.* et par l'*Ext. Mag.* nous montrent que notre question a été entendue et appréciée.

Après les explications si franches et si compétentes de l'*Extension Magazine*, il nous suffit de résumer la question en ces quelques mots :

1° Il n'y a pas à s'illusionner : bien que les statistiques du catholicisme aux Etats-Unis marquent une augmentation par l'immigration des trois grandes races catholiques et politiques (Irlandais, Italiens et Polonais), il y a réellement perte quand on rapproche (selon les résultats des études démographiques) ce que devrait être le nombre des catholiques aux Etats-Unis, de la population catholique indigène et immigrée. En comparant ce qui devrait être et ce qui est, on peut aisément constater le trou énorme creusé, chaque année, par la coalition du protestantisme, du schisme (chez les Ruthènes) et de l'anticléricalisme athée, dans la masse des catholiques, aux Etats-Unis.

2° Il serait injuste d'en rejeter toute ou presque toute la responsabilité sur les catholiques des Etats-Unis ; les observations faites à ce propos par l'*Ext. Mag.* sont, dans leur ensemble, tout à fait justifiées.

3° Il est vivement à souhaiter que l'Europe catholique facilite aux catholiques des Etats-Unis la lourde tâche de sauver nos émigrants qui vont là-bas ; cette noble coopération regarde surtout le clergé et le peuple irlandais, italien, polonais (et ruthénien).

4° Il serait aussi absurde que funeste de continuer, dans certains milieux catholiques des Etats-Unis — comme l'*Ext. Mag.* le constate, — à dissimuler la crise douloureuse en question. L'amour sincère et clairvoyant de la religion et de la patrie juge sévèrement ce faux amour qui, dissimulant la maladie, ne fait que permettre son développement. Si les bons catholiques des Etats-Unis font de leur mieux pour combattre la crise (chose dont nous ne pouvons pas douter), ils n'auront rien à cacher d'un mal qui n'est pas exclusivement le leur, qu'eux seuls ne peuvent pas surmonter, mais qu'ils sont tenus, eux les premiers, à dénoncer parce qu'il se produit chez eux.

Notes sur l'histoire de l'Église en Amérique

— o —

(De la correspondance romaine de l'*Univers.*)

... En 1906, Mgr Aversa, alors sous-secrétaire des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, fut nommé délégué apostolique à Cuba et Porto-Rico.

Il trouva à régler la question des biens ecclésiastiques de Porto-Rico. L'affaire était mixte, en ce sens qu'elle dépendait à la fois du gouvernement de Porto-Rico et de celui des Etats-Unis. Mais, en dernière analyse, c'était de Washington surtout que la solution relevait.

Mgr Aversa jugea qu'il fallait la négocier directement auprès du gouvernement des Etats-Unis. Le Saint-Siège auquel il soumit ces conclusions l'autorisa aussitôt à se rendre à Washington. M. Roosevelt, qui était alors président, reconnut, après quelques conversations avec Mgr Aversa, qu'il convenait de régler à l'amiable la question des biens ecclésiastiques de Porto-Rico. Toutefois, un litige spécial concernant l'église de Ponza était pendant devant la Cour suprême de Washington : le Président estima que la solution de ce cas particulier fournirait des lumières pour une décision générale.

La sentence de la Cour suprême fut, en effet, des plus remarquables. Nous l'avons publiée quand elle se produisit. Le tribunal attribuait nettement à l'archevêché de Porto-Rico la propriété de l'église de Ponza, qui était contestée par la commune. Mais ce qui attira justement l'attention universelle, ce furent les considérants, rédigés par un magistrat protestant, qui appuyaient le jugement : ils proclamèrent, avec une merveilleuse netteté, le droit imprescriptible de l'Eglise catholique à posséder, comme telle, des propriétés. L'Eglise catholique, y était-il dit, est dans toute la force du terme une personne morale, à laquelle il n'est pas permis de contester des droits civils. C'est même la plus haute des personnes morales, puisque c'est la plus ancienne des sociétés existant dans le monde.

A la suite de ce jugement, M. Bonaparte, alors attorney général, forma, conformément aux instructions du Président, la commission chargée d'établir, pour les propriétés ecclésiastiques de Porto-Rico, un projet de règlement. Trois parties intéressées en présence : le gouvernement de Porto-Rico, celui des Etats-Unis, et l'Eglise catholique. Il fut convenu que chacune de ces parties nommerait deux membres. Des quatre représentants des Etats-Unis et de Porto-Rico, deux étaient catholiques. Mgr Aversa désigna, de son côté, l'archevêque de Porto-Rico et l'avocat qui avait, jusque-là, dans cette affaire, défendu les intérêts catholiques.

Le projet de règlement élaboré par la commission donna pleine satisfaction aux réclamations de l'Église. Il fut reconnu que le gouvernement de Porto-Rico devrait verser à l'archevêché de Porto-Rico 170 millions de dollars, et le gouvernement des Etats-Unis 120 millions. L'Église récupérait à Porto-Rico tous les arrérages des revenus qu'elle avait cessé de percevoir depuis le commencement de la guerre.

Restait à obtenir pour ce projet la sanction des Parlements de Washington et de Porto-Rico qui, seuls, pouvaient lui donner une valeur légale. Le parlement de Porto-Rico, réuni en session extraordinaire, approuva sans objection la partie de la décision qui le concernait. La somme dont ce gouvernement se reconnaissait redevable à l'Église fut versée à l'archevêque de Porto-Rico en un petit nombre d'échéances fort rapprochées. Certaines circonstances retardèrent un peu, du côté de Washington, une solution pareille. Le message, par lequel M. Roosevelt saisissait de ce projet le Congrès, resta quelque temps sans être discuté. Il subit même, quand, un soir de séance, il fut soumis à la Chambre, un échec inquiétant. Un député le fit écarter, soutenant que l'affaire ressortait des tribunaux et non du Parlement. Le speaker, M. Cannon, qui était favorable, était absent ce jour-là. Le projet, toutefois, fut envoyé au Sénat, qui l'approuva. Conformément à la Constitution américaine, une commission interparlementaire établit alors un texte, conforme au vote du Sénat, qui passa de nouveau devant la Chambre et qui, cette fois, fut voté.

Le délégué apostolique, on le devine sans peine, n'était pas resté inactif durant cette période laborieuse. Se conformant, avec un tact parfait, aux exigences des institutions américaines, il s'était acquis l'estime, la confiance et même l'amitié des hommes politiques de Washington.

Quand cette négociation fut terminée par cet heureux succès, le Saint-Siège confia à Mgr Aversa une autre mission dont les résultats devaient être, s'il se peut, plus considérables encore. On le pria d'utiliser des vacances bien méritées en se rendant à Caracas pour un voyage d'observations et d'enquêtes.

La situation de l'Église au Vénézuéla était, en effet, des plus pénibles. L'ancien Président, M. Castro, avait entrepris

de remanier, de la façon la plus arbitraire, les circonscriptions ecclésiastiques. S'il n'avait tenu qu'à lui, deux ou trois diocèses eussent été supprimés : ils restaient, en tout cas, sans titulaires.

Mgr Aversa, qui arrivait à Caracas sans caractère officiel, fut aussitôt reçu, de la manière la plus accueillante, par le ministre des Affaires étrangères. Celui-ci déclara aussitôt au délégué apostolique de Cuba et Porto-Rico que son gouvernement était animé des dispositions les plus bienveillantes. Il était tout prêt à engager des négociations, qui satisferaient le Saint-Siège, si Mgr Aversa était accrédité officiellement comme envoyé extraordinaire. Le cardinal secrétaire d'État, informé télégraphiquement de ces ouvertures si engageantes, fut aussitôt chargé par le Souverain Pontife d'expédier à Mgr Aversa des lettres de créance.

Tout se passa comme le ministre des Affaires étrangères l'avait promis. L'envoyé extraordinaire du Saint-Père fut reçu par le Président du Vénézuéla, M. Gomez, avec une solennité exceptionnelle. Les négociations eurent, tout de suite, les résultats désirés. Les sièges épiscopaux vacants furent pourvus. Les nominations furent faites dans un accord parfait avec le représentant du Saint-Siège. Celui-ci put ensuite se consacrer à une œuvre plus importante encore : la paix religieuse rétablie, il s'appliqua à rétablir partout l'ordre et la régularité si nécessaire à l'action apostolique et au ministère pastoral. Le vieil archevêque de Caracas, que de longues épreuves avaient brisé, se sentit renaître à une vie nouvelle. S. S. Pie X lui envoya, par l'intermédiaire de Mgr Aversa, une lettre qui fut pour le vénérable prélat le plus précieux des encouragements. . .

Les cinq années que Mgr Aversa a passées aux États-Unis comme délégué apostolique de Cuba et de Porto-Rico et comme envoyé extraordinaire au Vénézuéla, ne laissent pas de contenir des enseignements : les deux négociations qu'il y a conduites à bonne fin démontreraient, s'il en était besoin, combien la bonne entente est facile entre le Saint-Siège et les gouvernements, quand ceux-ci sont animés d'un véritable esprit d'équité.

La peste en Chine et le dévouement des religieux

— o —

On sait — disait dernièrement la *Voix de N.-D. de Chartres* — quelle terrible épidémie de peste vient de ravager la Chine.

Le fléau a du moins un côté consolant. On lit dans les *Missions catholiques*:

L'épidémie est pour nos fidèles une austère prédication. La perspective d'une mort prochaine les a tous rapprochés du prêtre, et ils se munissent avec plus de ferveur des sacrements de l'Église.

Sœur Euclide, qui se dévoue à l'hôpital depuis le commencement de l'épidémie, a été témoin de traits bien touchants qui prouvent les bonnes dispositions des pestiférés à l'heure de la mort.

Un jeune homme lui disait en pleurant : *Kou-naï-naï* (vieille tante), guérissez-moi, je veux voir ma mère et ma sœur.

La Sœur lui prêcha la résignation ; et non seulement il accepta le baptême, mais il exhortait ses voisins à l'imiter pour être sauvés.

Un autre malade, qu'elle avait soigné autrefois à l'hôpital de la Mission, arriva mourant. La Sœur lui demanda s'il n'était pas baptisé. « Non, répondit-il ; je me suis fait apporter ici, précisément pour que vous me donniez le baptême. »

Une heure après, il était mort, baptisé.

Un autre pestiféré, que le catéchiste Joseph Wang baptisa après une sommaire explication des vérités qu'il faut croire pour être sauvé, donna des marques d'une dévotion extraordinaire. Il écoutait avec une émouvante attention et répétait de tout son cœur les oraisons jaculatoires qu'on lui suggérait. Après le baptême, il ne cessait de répéter les invocations : « Jésus, Marie, Joseph ! » Le catéchiste s'étant retiré pour aller diner, laissa le malade en prière, et, à son retour, il le trouva encore à genoux, les mains jointes et la tête baissée. Il lui parla, et, ne recevant pas de réponse, s'approcha et lui toucha l'épaule. Le néophyte était mort.

Au commencement de février 263 baptêmes avaient été administrés à l'hôpital. Tous les malades qu'on a eu le temps

d'instruire ont accepté en reconnaissance le sacrement régénérateur.

Ajoutons que, six de nos médecins ou infirmiers chrétiens, comme plusieurs Sœurs franciscaines, ont succombé, victimes de leur charité.

Nous les recommandons à vos prières.

Jean-Marie de Lamennais déclaré « Vénéral »

— o —

Le frère du trop célèbre et malheureux Lamennais a été dernièrement déclaré Vénéral par l'introduction officielle, sanctionnée par Pie X, de sa cause de béatification.

Le procès institué par la Congrégation des Rites a mis en lumière les travaux et les vertus de cet homme de Dieu, qui a fondé une institution naguère très florissante en Bretagne — et détruite par la persécution actuelle, — celle des Frères de Ploernel pour l'instruction chrétienne de la jeunesse.

Jean-Marie de Lamennais unissait, à la plus ardente et à la plus délicate charité pour son frère, la docilité la plus complète et la plus prompte aux enseignements pontificaux. L'apostasie de son frère fut pour lui la cause de souffrances inénarrables ; tandis que son cœur en était brisé, il se voyait l'objet de suspicions et de contradictions qui ne purent l'amener à se relâcher de son héroïque charité pour le malheureux Féli.

Lorsque furent condamnées les *Paroles d'un croyant*, il lui adressa ce touchant billet : « Je descends du saint autel. Je viens d'offrir à Dieu le sacrifice du sang de son Fils pour lui demander la résignation, le calme et l'humble courage dont nous avons besoin l'un et l'autre, dans un moment où notre âme est broyée par d'inexprimables peines... O mon pauvre Féli, crois que je t'aime bien ! — Jean. »

Féli de Lamennais ne répondit pas à cette lettre fraternelle.

Le plus vieux des curés

— c —

La tournée de confirmation a amené samedi dernier Mgr l'archevêque-coadjuteur à Raches (France). M. Gadenne, malgré ses 105 ans, n'a point voulu laisser à M. le pro-curé l'honneur de recevoir Sa Grandeur. *Benedictus qui venit in nomi-*

ne Domini; s'écria-t-il en voyant Monseigneur sur le seuil de son salon. Sa Grandeur embrassa le vénérable centenaire et l'on se mit à table.

Durant tout le repas la conversation roula, pleine de traits, sur la longue carrière du curé. Vers la fin, il se leva et prononça un toast fort bien tourné, complimentant Monseigneur sur sa vaillance, son éloquence, son zèle pastoral, et exprimant le vœu qu'à Lille, sa ville natale, Notre-Dame de la Treille s'achève et que de nouvelles églises soient construites dans les quartiers qu'il désigna.

Cette lucidité à 105 ans est une merveille qu'aucun diocèse sans doute ne peut présenter.

(*Sem. relig de Cambrai.*)

Bibliographie

— POUR LES MISSIONS. L'APOSTOLAT EN AFRIQUE, par *Amis des missions*.

Vente au profit des Sœurs Blanches, 41, rue des Remparts Québec.

Belle brochure de propagande de 150 pages, grand format, 9 x 6, impression soignée, nombreuses illustrations, gravure frontispice reproduisant superbe monument du cardinal Lavignerie, à Biskra.— Grande variété de matières; biographie très condensée du Cardinal; rapports complets sur missions des Pères Blancs et des Sœurs Blanches, avec carte géographique indiquant territoires à eux attribués —égaux aux $\frac{1}{3}$ de la Puissance du Canada, dans Afrique du Nord, Soudan, Sahara, Régions des Grands Lacs; contenant détails inédits sur *La mystérieuse Maladie du sommeil*; nombreuses lettres de missionnaires canadiens et de Sœurs canadiennes; études instructives et intéressantes sur régions, populations africaines, etc.

Prix du détail: 20 cts; par poste, 25 cts franco. Prix en gros: 15 cts l'unité, à prendre par 25 exemplaires et plus; solidement cartonné avec gravure frontispice au recto, et carte géographique au verso, très convenable pour prix: 30 cts l'unité, par 10 exemplaires et plus, frais de poste ou d'express en sus. Adresser: L'Œuvre des Missions d'Afrique, Québec.

Pour éviter frais de comptabilité et complications, la brochure n'est pas mise en dépôt à commission, mais vendue à très bas prix pour favoriser la circulation. N'importe qui peut être propagateur, avec profit légitime et substantiel de 33 p. c.

— COLLECTION DES RETRAITES SPIRITUELLES. — *Retraite spirituelle sur les qualités et les devoirs du chrétien*, par le P. Jean-Nicolas Grou, de la Compagnie de Jésus. In-16, 2 fr. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6°).

Le pieux et célèbre Jean-Nicolas Grou, de la Compagnie de Jésus, a laissé plusieurs manuscrits qui n'ont pas encore vu le jour ; en les compulsant, le Père H. W., S. J., y a découvert une retraite spirituelle qui lui a paru digne de figurer dans l'utile *Collection des Retraites spirituelles* que publie la maison P. Lethielleux.

Cette retraite vient de paraître. L'éditeur a reproduit le manuscrit inédit sans y faire aucun changement ; il s'est cru cependant obligé d'ajouter au texte diverses notes pour prévenir le danger que pourrait créer l'obscurité ou même le peu d'exactitude de quelques passages.

Le titre du livre : *Retraite spirituelle sur les qualités et devoirs du chrétien*, montre clairement quelle est la nature des sujets de méditation proposés par l'auteur, et à quels besoins de l'âme il entend répondre. En un style à la fois noble et familier, il exprime avec aisance et netteté les plus hautes vérités de la vie surnaturelle, et, avec onction et douceur, il les fait couler sans bruit dans les cœurs bien préparés de ses lecteurs. Plusieurs d'entre eux, après avoir goûté dans des jours de solitude les enseignements du P. Grou, tiendront sans doute encore à en bénéficier dans leurs méditations quotidiennes : il en est de certains livres comme des fontaines rafraîchissantes ; après y avoir puisé une première fois une eau salubre, l'on aime à y revenir souvent se désaltérer.